

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 709

présenté par

Mme Olivier, Mme Massat, M. Cotel, Mme Laclais, Mme Troallic, M. Pauvros, Mme Romagnan,  
Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Quéré, Mme Lacuey, Mme Gueugneau, Mme Orphé et  
Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 56

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante:

«Elle favorise la lutte contre la précarité énergétique en matière de logement et de transport.»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La plateforme territoriale de la rénovation énergétique est conçue comme un lieu d'information et de relais des problématiques énergétiques dans un territoire.

Elle peut alors constituer un outil indispensable pour sensibiliser et informer de façon globale, complète et efficace les populations précaires sur l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre la précarité énergétique que celle-ci soit liée au logement mais aussi au transport.

Cette plateforme peut être un des relais nécessaires à la prise de contact avec les populations isolées et précaires de nos territoires.